

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2401

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Inclusion sociale et protection des personnes	+94 000 000	0	+94 000 00 0	0
Handicap et dépendance	0	0	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	0	0	0	0
TOTAUX	+94 000 000	0	+94 000 00 0	0
SOLDE	+94 000 000		+94 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise du coronavirus accentue les situations de précarité et fragilise des familles qui sont devenues des nouveaux publics de l'aide alimentaire (travailleurs pauvres, artisans, autoentrepreneurs, saisonniers sans activité, étudiants, allocataires de minima sociaux, jeunes sans emploi ni formation, familles monoparentales, etc.). Dans le même temps, elle réduit les ressources des associations en limitant leur capacité de collecte des denrées.

Dans ce contexte, un plan de soutien aux acteurs de l'aide alimentaire, doté de 39 M€, a été annoncé le 23 avril par le Gouvernement. Ce plan a notamment permis de répondre à l'urgence alimentaire de certains territoires en crise aiguë et de prendre en charge une partie des dépenses des associations (achats de denrées supplémentaires et d'équipements de protection, réorganisation logistique).

Outre le financement de ce plan, le présent amendement propose également d'abonder les crédits du programme 304 à hauteur de 55 M€ pour couvrir de façon provisionnelle le reste de l'année afin de répondre à l'augmentation des besoins des personnes précaires, couvrir les surcoûts logistiques et la baisse des ressources des associations, et prendre en charge les besoins alimentaires des grands exclus.

La coordination de ces efforts avec les fonds européens d'urgence et de relance (en particulier la facilité REACT qui doit être mise en place d'ici la fin de l'année) sera recherchée afin de poursuivre le renforcement du soutien apporté aux personnes vulnérables.